

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Par arrêté n°2021/07/1050 en date du 9 juillet 2021, le Président de Mont de Marsan Agglomération a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur les schémas directeurs d'assainissement des communes de Benquet, Bostens, Bougue, Campagne, Campet et Lamolère, Gaillères, Geloux, Laglorieuse, Lucbardez et Bargues, Saint Martin d'Oney, Saint Avit, Uchacq et Parentis.

l'enquête se tiendra du 6 septembre au 6 octobre 2021 inclus

Les dossiers d'enquête portent sur l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement de ces communes. Ils sont notamment composés, pour chacune des communes, d'un rapport technique exposant le projet de schéma directeur d'assainissement et des pièces administratives afférentes à la procédure (dont l'avis de l'autorité environnementale après examen au cas par cas).

M. Corrège, exerçant la profession de ingénieur géologue, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Le siège de l'enquête publique est situé au Pôle Technique de Mont de Marsan Agglomération, 8 rue du Maréchal Bosquet, 40 000 Mont de Marsan.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de chacune des communes et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Benquet, Bostens, Bougue, Campagne, Campet et Lamolère, Gaillères, Geloux, Laglorieuse, Lucbardez et Bargues, Saint Martin d'Oney, Saint Avit, Uchacq et Parentis.

L'intégralité des dossiers des 12 communes, ainsi qu'un registre d'enquête, seront disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture du Pôle Technique de Mont de Marsan agglomération, situé 8 rue du Maréchal Bosquet à Mont de Marsan.

Chacun pourra également adresser ses observations par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, ou par mail : enquete.publique@montdemarsan-agglo.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 6 septembre 2021 de 10 heures à 12 heures, à la mairie de Saint Martin d'Oney ;
- le mercredi 22 septembre 2021 de 14 heures à 16 heures, à la mairie de Saint Avit ;
- le mercredi 6 Octobre 2021 de 15 heures à 17 heures, au Pôle Technique de Mont de Marsan Agglomération, 8 rue du Maréchal Bosquet, à Mont de Marsan.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à Mont de Marsan Agglomération.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire Enquêteur. Monsieur le Commissaire Enquêteur transmettra au Président de Mont de Marsan Agglomération son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ces rapports sera adressée à Madame la Préfète des Landes et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au Pôle Technique de Mont de Marsan Agglomération, ainsi que sur le site internet de Mont de Marsan Agglomération. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.